



# J'AI UN PROJET, UNE IDÉE ?



## Fonds d'initiatives pour les habitants

LA VILLE DE PAU SOUTIEN LES HABITANTS DANS LEURS PROJETS ET INITIATIVES À TRAVERS LE FONDS D'INITIATIVES POUR LES HABITANTS

### LE FONDS D'INITIATIVES POUR LES HABITANTS

- L'aide financière est versée après chaque Conseil municipal dans un délai de 1 mois minimum
- Un bilan de l'action vous sera demandé après la réalisation du projet

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT :**  
 Direction Vie des quartiers, Emploi et Valorisation des Compétences  
 05 59 27 85 80 - viedesquartiers@ville-pau.fr



## C'est quoi ?

Le FIPH propose, aux groupes d'habitants (avec l'appui d'associations) et aux associations d'habitants de Pau, de concrétiser des projets partagés, répondant aux objectifs suivants :

- développer le lien social dans un esprit d'ouverture et de mixité,
- favoriser les liens intergénérationnels,
- améliorer le cadre de vie

**Pour cela, les projets doivent être collectifs, répondre à des objectifs précis et réalistes. Ils devront également être conduits dans les quartiers de la ville.**

## C'est pour qui ?

- Un groupe d'habitants, avec l'appui d'associations ayant une idée et souhaitant la concrétiser

## Pour quoi faire ?

- Un chantier nature, une sortie culturelle, une rencontre sportive ou éducative, une animation de quartier,...



Une idée



Rencontre avec  
une association-relais



et/ou Rendez-vous  
avec le manager de  
quartier



Validation  
du projet en  
commission



Réalisation  
du projet



Bilan de l'action

## Comment déposer un dossier ?

**Rien de plus simple !**

- Retirez un dossier auprès du manager de votre quartier ou directement sur **pau.fr**
- Remettez le dossier renseigné au manager de votre quartier ou à la Direction Vie des Quartiers  
Ce dossier comprend la description de l'action (lieu, date, public concerné, déroulement de l'action et le budget prévu).
- Le projet est présenté et argumenté par les porteurs de projet devant la commission d'attribution. Celle-ci rassemble des élus et les managers de quartier.
- Vous vous engagez à présenter le bilan de votre action après sa réalisation.

**Attention : ne seront pas prises en compte les demandes pour des projets relevant du domaine privé (partir en voyage, week-end, soirée entre amis, etc.)**